

Statistique Canada a publié récemment un tableau très significatif à ce sujet.

Si l'on considère l'indice des prix sur la base de 100, en 1961, on constate qu'en 1947 on pouvait acheter avec 65.6c. ce qui coûte \$1.33.4 aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, c'est dire qu'à chaque augmentation du coût de la vie, on voit diminuer le pouvoir d'achat de l'individu, notamment, celui des personnes âgées, et de tous ceux qui ne peuvent pas gagner leur vie. Alors, on s'apitoie sur leur sort, mais on ne leur accorde des pensions ou des allocations sociales qu'au compte-gouttes.

Voilà pourquoi nous, du Crédit social, réclamons depuis longtemps qu'on reconnaisse les droits des personnes âgées. On ne doit pas leur accorder des pensions comme on fait la charité. Non! Elles ont des droits, et ce sont ces droits que nous demandons au gouvernement de reconnaître.

En 1965, le comité pour l'avancement des citoyens âgés a témoigné devant un comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat sur le nouveau régime des pensions canadiennes. Voici ce qu'on disait, à ce moment-là:

Nous prenons la liberté de dire hautement que nous ne voulons pas que le coût de la vie augmente, nous voulons qu'il baisse. L'augmentation des prix constitue une coupe directe dans les prestations, réduisant tous les revenus et surtout les revenus de ceux qui vivent de petites pensions privées. Des ajustements pour le coût de la vie de deux points par année ne peuvent pas contrebalancer l'augmentation des prix.

Et plus loin, on peut lire ce qui suit:

Nous demandons instamment que des dispositions et arrangements adéquats soient incorporés à la nouvelle loi pour que chaque régime de pensions compte une pension minimum de base de \$100 par mois. A ce moment-là, nous demandons que la limite d'âge pour les deux régimes soit abaissée à 60 ans pour les femmes, et à 65 ans pour les hommes, et qu'à ces âges, les prestations soient payées au complet.

Et pas une partie seulement, selon les richesses de ces individus, selon les économies qu'ils ont pu faire! Je vais en traiter un peu plus loin dans mon discours.

Je continue à citer:

Les pensions de vieillesse ont été introduites au Canada dans des conditions économiques très différentes de celles qui existent aujourd'hui. C'est alors qu'on versait des pensions de vieillesse par charité, maigre pitance, évaluation des ressources personnelles, pour empêcher que ne se séparent le corps et l'âme à l'âge de 70 ans, alors que l'étincelle de la vie brillait à peine et que la durée probable de la vie était beaucoup moindre qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, il n'est plus question d'offrir la charité aux personnes âgées. Il est question de leur accorder un droit. On semble oublier ce fait. Plutôt que de penser aux choses, aux biens que le Canada peut offrir aux personnes âgées, on pense en dollars. Comme le gouvernement est «cassé», il n'est pas très généreux envers les personnes âgées.

Dans le Livre blanc sur la sécurité du revenu au Canada, que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) a déposé il y a quelques mois, à la page 1, à la première colonne, on peut lire ce qui suit:

Or l'occasion nous est offerte dans le présent document, du fait de la mise à l'examen de nouvelles mesures de sécurité de revenu, de formuler une déclaration d'intention et une politique de base bien que toute nouvelle initiative sera nécessairement limitée par les possibilités économiques de notre pays, ...

Voit-on là les nécessités? Les nouvelles initiatives du gouvernement sont paralysées par les possibilités écono-

[M. Laprise.]

miques, et l'on pense en piastres; on ne pense pas à ce qu'on peut offrir, à ce que le pays peut accorder aux personnes âgées, que ce soit en alimentation, en logement, en vêtements ou en services de toutes sortes. On pense aux possibilités économiques que le pays peut accorder.

Et dans la colonne centrale, on trouve cette perle, et je cite:

Si le système ne donne pas aux individus capables de travailler la chance d'exercer leurs talents de façon productive, il n'y aura pas la richesse nationale nécessaire pour financer la sécurité de revenu et le pays n'aura pas les moyens d'aider ceux qui ne peuvent appartenir, entièrement ou partiellement, à la population active.

Pourquoi le «si»? Est-ce que les Canadiens refusent de produire, monsieur l'Orateur? Est-ce que le système fait défaut, dans l'optique de ceux qui ont écrit le Livre blanc? Il semble bien qu'ils doutent du système.

Monsieur l'Orateur, si le système fait défaut, changeons-le et permettons que les personnes âgées reçoivent ce qu'elles s'attendent de recevoir.

En 1967, je présentais à la Chambre une motion visant à ce que les deux conjoints reçoivent en même temps leur pension de sécurité de la vieillesse.

• (1820)

Le 7 mai 1971, je revenais à la charge pour réclamer que, lorsqu'une personne reçoit sa pension de sécurité de la vieillesse, même si son conjoint n'a pas atteint l'âge de la retraite, ce dernier ait le droit de profiter de cette pension, au même titre que l'autre. A mon avis, si deux personnes vivent avec une telle pension, même si elle est actuellement augmentée à \$150, c'est encore trop peu.

Alors, si le conjoint recevait aussi sa pension de sécurité de la vieillesse, on permettrait au moins au couple de vivre convenablement à leur retraite.

Lorsque j'ai présenté cette motion, le 7 mai 1971, voici ce qu'a dit à mon sujet le député de Hull (M. Isabelle), qui était alors secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

... a piqué ma curiosité au point où je me suis demandé si le discours si magistral qu'il a prononcé

«ne tomberait pas dans la noirceur de la stérilité des temps».

Le député de Hull aurait dû plutôt dire que le discours du député d'Abitibi «ne tomberait pas dans la noirceur de la stérilité du parti libéral». Cela aurait été beaucoup plus juste, car on est encore au même point qu'on l'était alors, et le parti libéral oublie le conjoint des personnes qui ont atteint l'âge de 65 ans.

Avec la faible augmentation qu'il accorde actuellement aux personnes âgées, laquelle, en somme, ne dépasse pas \$12.30 par mois, le gouvernement pense annoncer qu'il fera appel au peuple, la semaine prochaine, en pensant que toutes les personnes âgées vont ramper devant lui, devant le parti libéral, pour le porter de nouveau au pouvoir.

Monsieur l'Orateur, je crois et j'espère que le gouvernement se trompe. De la façon dont on continue à proposer cette augmentation de revenu, avec la participation du revenu minimum garanti, nous, du Crédit social, réclamons l'universalité de cette pension, sans tenir compte des revenus que les personnes âgées peuvent avoir.

Monsieur l'Orateur, en terminant, je voudrais signaler deux cas parmi des centaines dont j'ai eu à m'occuper depuis quelques années. Prenons le cas d'un individu de